

Le Paraclet

Publié le 11 mai 2023
Abbé Louis-Marie Berthe
2 minutes

Au cours du temps pascal, on entend plusieurs fois Jésus, dans l'évangile de saint Jean, annoncer la venue du « Paraclet ».

Le terme, que saint Jean est le seul à utiliser, est le décalque en français d'un mot grec, qui n'est pas facile à traduire : la Bible de Crampon parle de Consolateur ; on trouve aussi Défenseur, Avocat, quand parfois on laisse, pour lui garder toute sa richesse, le terme de Paraclet. Étymologiquement, le mot veut dire : « appelé auprès de quelqu'un ».

Que désigne le Paraclet ? S'il désigne le plus souvent l'Esprit-Saint, il n'en est pourtant pas le nom propre. En effet quand Jésus dit : « Et moi, je prierai le Père, et il vous donnera un autre Paraclet afin qu'il demeure éternellement avec vous » (Jn 14, 16), Jésus se qualifie implicitement, lui aussi, de Paraclet. Le nom de Paraclet désigne donc plutôt une de ses fonctions, que Jésus lui-même a accompli auprès de ses disciples, lorsqu'il était sur la terre : être présent au milieu de ses disciples ; « être appelé auprès » de ses disciples.

Le nom de Paraclet ne se limite pourtant pas à cette seule fonction ; il fait aussi référence à un rôle d'enseignement. « Le Paraclet, l'Esprit-Saint, que le Père enverra en mon nom, vous enseignera toutes choses, et vous rappellera tout ce que je vous ai dit » (Jn 14, 26). À l'image de celui qui, au cours d'un enseignement donné par un rabbi (maître) en hébreu (langue liturgique qui n'est plus comprise par l'immense majorité des palestiniens au temps de Jésus), se tenait debout, à côté de lui, pour l'entendre et proclamer ensuite à haute voix cet enseignement traduit en araméen compréhensible par tous, tout en restant fidèle à la version originale. Enfin, le Paraclet est celui qui témoigne comme au cours d'un procès : « Quand sera venu le Paraclet, que je vous enverrai de la part du Père, il rendra témoignage de moi ». Convoqués au tribunal, devant lequel ils doivent répondre aux accusations du monde, les disciples de Jésus sont aidés par l'Esprit-Saint, qui fait office de Défenseur, et apporte le témoignage irrécusable en faveur de Jésus et de ses disciples. « Quand le Paraclet viendra, il établira la culpabilité du monde en matière de péché, de justice et de jugement ».

Source : [Apostol](#) n°174